

Envoyé : samedi 2 mars 2024 16:31

À : plu.modification2 <plu.modification2@sanarysurmer.com>

Cc : alain.romanet@gmail.com

Objet : Avis sur Enquête publique unique relative à la modification de droit commun n°2 du PLU de la commune de Sanary-sur-Mer

A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur Denis SPALONY

Monsieur,

Nous vous informons par ce mail de notre opposition totale au projet de modification n°2 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Sanary-sur-Mer concernant l'avenue du Moulin Neuf (Création de l'emplacement réservé n°31).

L'intention de transformer l'avenue du Moulin Neuf qui est aujourd'hui une impasse en une rue circulatoire :

- pose problème d'un point de vue technique car la largeur minimum requise pour une voie à double sens n'est pas disponible dans la section en regard de la rangée de garages
- va générer de l'insécurité pour les piétons surtout pour les seniors nombreux dans le quartier (quid de l'obligation et de la faisabilité de créer un trottoir ?)
- va provoquer des nuisances pour les riverains : pollution de l'air, bruits, difficultés de circulation aussi bien en voiture, qu'en vélo ou à pieds
- fera chuter fortement la valeur des biens immobiliers de l'impasse

Et tout ceci sans pour autant résoudre le problème de désenclavement de l'Allée des Champs Fleury puisque cette nouvelle rue rejoindrait d'un côté l'avenue des Poilus et de l'autre l'avenue de la Buge qui sont 2 rues très encombrées régulièrement.

Une copie de ce mail va être également envoyé par courrier à la mairie.

Vous en souhaitant bonne réception.

Cordialement,

Alain ROMANET-PERROUX et Françoise COMBES

96 avenue du Moulin Neuf

83110 SANARY SUR MER